

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin de la Grande Vie à Chassieu et appartenant à monsieur Claude Grange.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 24 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, monsieur Grange a consenti à la céder au prix de 250 F le mètre carré auquel s'ajoute une indemnité de 2 400 F pour perte de plantations, soit au prix total de 8 400 F correspondant à l'estimation des services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine fera procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment à la reconstruction de la clôture au nouvel alignement, estimés à environ 100 000 F ;

**B - Propose** d'approuver ledit compromis, de l'autoriser à signer tout document à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis et autorise monsieur le président à signer tout document à intervenir.

**2° - La dépense** résultant de l'acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034, celle résultant des travaux au compte 231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,